



SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF DE LA FOURRIERE

EXERCICE 2012

RAPPORT D'ACTIVITE

Par délibération en date du 26 novembre 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux alors que le site historique de la fourrière situé quai du Maroc devait être libéré, a décidé, après étude, de transférer la gestion du service public de la fourrière à PARCUB et ceci à compter du 1^{er} janvier 2011.

L'année 2011 fût une année de transition. Il en fût de même en 2012 alors que la gestion en configuration définitive n'a été effective qu'à compter du 1^{er} novembre 2012. Plus précisément, celle-ci s'appuie sur l'utilisation pour partie des parkings Front du Médoc, 8 mai 45 et Porte de Bordeaux et sur un site extérieur en surface permettant d'accueillir les véhicules brûlés, accidentés et hors gabarit.

Fin d'année 2012 et même si quelques ajustements plus mineurs seront réalisés courant de l'année 2013, le service public de la fourrière fonctionne désormais sur la base de l'organisation qui a été prévue au départ.

Ce rapport comprend 3 parties :

- présentation des principales caractéristiques du service public de la fourrière sur la Communauté urbaine de Bordeaux,
- les éléments marquants de l'activité 2012,
- les comptes 2012.

CHAPITRE I – Présentation des principales caractéristiques du service public de la fourrière sur la Communauté urbaine de Bordeaux

1 – PRINCIPALES CARACTERISTIQUES SUR LE PLAN JURIDIQUE

1.1 - PARCUB est un établissement public à double visage.

En effet, la régie gère d'une part, le service public de la fourrière automobile qui est un service public administratif (SPA) et d'autre part, l'ensemble de ses autres activités qui relèvent d'un service public industriel et commercial (SPIC).

1.2 – Une comptabilité spécifique

La comptabilité du SPA, service de la Fourrière, est tenue selon l'instruction comptable M14 alors que le SPIC relève de la M4.

1.3 – Des moyens pour partie communs identifiés et répartis

Les 2 services relevant d'une entité unique, il va de soi qu'il existe un ensemble de moyens communs humains et matériels pour assurer la gestion des 2 services comme précisé ci-dessus, ce qui a donné lieu à des dispositions arrêtées d'un commun accord entre la Cub et PARCUB.

Au-delà d'une réalité matérielle, cette mutualisation permet d'optimiser les coûts d'exploitation de chaque service. Cela est de l'intérêt de la Communauté urbaine de Bordeaux puisqu'en cas de déficit du SPA, celui-ci sera amoindri même s'il est à la charge de la Cub et en cas d'excédent, celui-ci, conforté par des charges d'exploitation moindres, revient intégralement à la Cub. Cela permet par ailleurs une plus grande souplesse et réactivité dans la gestion, gage d'une meilleure qualité de service. A ce titre, les moyens techniques de PARCUB, l'existence d'une équipe d'intervention, l'ensemble des services supports de la régie, la possibilité de recourir au marché d'intérim de PARCUB... sont des atouts précieux.

Dans un souci de parfaite clarté, pour une bonne identification des moyens communs aux 2 services et une bonne affectation des coûts correspondants, il a été arrêté par délibération conjointe de la Cub et de PARCUB (délibération PARCUB 2010/01/05) l'ensemble des règles applicables en matière de comptabilité analytique. Cette délibération précise que 3 parkings : 8 mai 45, Front du Médoc et Porte de Bordeaux seront utilisés pour partie pour les besoins du service de la fourrière. Alors que ces ouvrages étaient pré-existants à la reprise de la gestion de la fourrière et que leurs équipements en matière de sécurité, électrique, etc répondent aux besoins de la gestion de chaque ouvrage dans sa totalité, les coûts d'exploitation non rattachés à une activité sont répartis au prorata des surfaces utilisées pour chaque service. Les moyens dédiés à 100 % pour chaque service font l'objet bien évidemment d'une affectation directe. Pour les autres moyens, ils donnent lieu à une affectation au plus près de la réalité de l'exploitation du service selon des clés de répartition précises.

1.4 – Autres dispositions essentielles

Il a été acté également par délibération n° 2010/01/01 que tous marchés passés par la régie pourront l'être pour les besoins du service automobile de la fourrière comme pour toutes les activités de la régie.

Il a été donné délégation au président pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur

à 90 000 € H.T ainsi que toutes décisions concernant leur avenant qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5 %.

Il est à noter que la Cub a modifié les statuts de PARCUB par délibération en date du 23 novembre 2012 et que l'ordonnateur du service public de la fourrière est désormais le directeur général de PARCUB qui, dans le cadre de la gestion de la fourrière, intervient en sa qualité de directeur de la fourrière automobile.

Les dispositions relatives à la commission d'appel d'offres pour les besoins de la fourrière automobile ont été adoptées par délibération 2010/01/01.

Le service de la fourrière dispose d'un règlement intérieur (délibération 2010/10/07F du 14 décembre 2010).

L'agrément pour gérer la fourrière sur les sites actuels a été délivré par M. le Préfet en date du 9 octobre 2012, le directeur de la fourrière ayant la qualité de gardien de la fourrière et de ses installations par arrêté du 9 octobre 2012.

2 – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU SERVICE POUR L'USAGER DU SERVICE PUBLIC

2.1 – Un service fonctionnant 24 H/24 avec une forte proximité

a) Un service fonctionnant 24 H/24

Suite à la délibération n° 2011/04/11F, le service de la Fourrière reçoit des véhicules sans interruption tous les jours de l'année et la restitution des véhicules se fait également sans aucune interruption.

b) Utilisation depuis le 1^{er} novembre 2012 pour partie de 3 parkings, en privilégiant le parking Front du Médoc lieu d'accueil des contrevenants, auxquels s'ajoute un site en plein air

Plus de 90 % des véhicules qui rentrent en fourrière proviennent de la commune de Bordeaux et pour l'essentiel d'entre eux de l'hypercentre. Pour récupérer son véhicule, le contrevenant doit passer par l'hôtel de police du quartier Mériadeck situé rue François de Sourdis. Aussi, les 3 parkings : Front du Médoc, 8 mai 45 et Porte de Bordeaux pour partie utilisés (respectivement pour Front du Médoc une partie du 1^{er} niveau, pour 8 mai 45 une partie du niveau -1 et pour Porte de Bordeaux le niveau -4, pour une capacité au total pour les 3 parkings de l'ordre de 520 places) sont géographiquement idéalement situés.

Le site Front du Médoc qui correspond au parking central de PARCUB est à 300 mètres environ du commissariat central. Sa salle de contrôle a été agrandie en 2011 ainsi que l'espace d'accueil de la clientèle pour recevoir les contrevenants. Ces derniers, après avoir rempli les formalités nécessaires, récupèrent leur véhicule rapidement alors que l'essentiel des véhicules est positionné sur ce site de stockage le plus utilisé car il est le seul des 3 parkings qui permet d'acheminer les véhicules avec des camions plateaux.

Sont acheminés sur un site extérieur situé à Mérignac :

- les véhicules brûlés pour lesquels il peut exister un risque de reprise d'incendie qui par ailleurs ne peuvent pas toujours être aisément déplacés,
- les véhicules accidentés,
- les véhicules hors gabarit.

2.2- Une organisation humaine et technique adaptée, moderne et optimisée pour une gestion multi-sites avec des garanties nécessaires quant au bon gardiennage des véhicules

Le personnel en charge de l'accueil des contrevenants étant intégré et positionné sur le poste central du parking Front du Médoc :

- tous les sites bénéficient d'un système de vidéosurveillance, les moyens préexistants ayant été renforcés,
- les sites ont été rendus étanches par rapport au reste du parking au moyen :
 - o de clôtures,
 - o de portails piétons et voitures automatisés,
 - o d'interphones,
 - o de système de contrôle d'accès avec usage de cartes magnétiques, etc.

Très concrètement, lorsque le contrevenant est passé par l'accueil de la fourrière (poste central de Front du Médoc) a réglé les sommes dues pour récupérer son véhicule, celui-ci se voit remettre un titre d'accès correspondant au site sur lequel est entreposé son véhicule. Avec ce titre d'accès, il passe, selon le cas, par l'ascenseur du parking (Porte de Bordeaux) et les sas piétons avec borne de contrôle, pour récupérer son véhicule. Il faut préciser que le personnel dispose d'un visu au moyen de caméras. Le véhicule récupéré, le contrevenant sort du site en présentant son titre d'accès et en appelant le personnel au moyen d'un interphone. Le personnel déclenche alors l'ouverture de la grille en sortie.

La fourrière dispose de personnels totalement dédiés à la gestion du service et qui ont le statut de fonctionnaire. D'autres personnels de PARCUB contribuent à la bonne gestion de la fourrière. Ces moyens qui correspondent au travail réalisé par le siège social et qui correspond aux fonctions supports (RH, comptabilité, service informatique, ...) et d'autre part, à des contributions de terrain (petites maintenances, interventions ponctuelles si besoin de l'équipe d'intervention...) sont mobilisés en fonction des besoins. Le service public administratif de la fourrière et le SPIC sont donc gérés dans une logique de mutualisation des moyens humains et des prestataires pour une bonne gestion. Cette mutualisation s'accompagne de facturations dans le cadre des dispositions contractuelles arrêtées entre la Cub et PARCUB.

Au moyen en personnel propre de PARCUB, s'ajoutent les moyens humains apportés par des prestataires externes avec qui un marché a été passé :

- le marché le plus important concerne l'enlèvement et le transport des véhicules détenu par le groupement Garage Fourrière Marseille/Assistance Dépannage 33,
- l'enlèvement, le recyclage et la destruction des véhicules sont assurés par la société Decons,
- l'expertise des véhicules est assurée par la SARL Audit Automobile Expertise.

La maintenance de l'ensemble des équipements techniques relève dans la plupart des cas de contrats communs à l'activité industrielle et commerciale et d'autre part, de la fourrière.

En matière informatique, la gestion de la fourrière bénéficie des outils les plus modernes équivalents à ceux utilisés pour la gestion de parkings mais aussi de logiciels spécifiques :

- un logiciel d'exploitation dédié (celui de la société Logitud), lequel permet outre le suivi de l'ensemble des véhicules d'assurer la facturation,
- un logiciel comptable spécifique.

De plus, le service comprend une régie d'avance et de recette.

CHAPITRE 2 - LES ELEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2012

2.1 – DISPOSITIONS DIVERSES RETENUES POUR ADAPTER LE SERVICE EN VUE D'UNE GESTION OPTIMISEE

Une grosse partie des investissements nécessaires à la gestion de la fourrière en configuration définitive a été réalisée en 2011. Les derniers investissements l'ont été sur l'exercice 2012 d'où l'importance des investissements comptabilisés sur cet exercice (voir ci-après le chapitre 3 présentant une analyse des comptes 2012).

L'exercice 2012 a été marqué par la fin de l'exploitation du site historique quai du Maroc, les véhicules à compter du 1^{er} novembre 2012 étant accueillis désormais sur une partie des 3 parkings Front du Médoc, 8 mai 45 et Porte de Bordeaux ainsi que sur un site extérieur situé à Mérignac.

Ce bouleversement de la gestion du service a nécessité de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer le transfert des véhicules du site quai du Maroc vers les nouveaux sites et surtout d'adapter, pour une bonne continuité du service public, les moyens humains avec l'impératif d'assurer correctement le gardiennage des véhicules.

2.2 – POINTS RELATIFS A L'ACTIVITE

Les entrées de véhicules se sont élevées à 13 385 pour 12 070 en 2011, soit une progression de véhicules, soit + 10,9 %.

La facturation sur usagers, donc les recettes hors ventes domaines, ferraille et casse, s'établissent à la somme de 1 787 319 € en progression de 12,18 %.

Les transactions payées, c'est-à-dire les sommes dues suite à un début d'exécution sans que les véhicules soient enlevés, ont atteint la somme de 50 549 € pour 46 840 € en 2011, soit + 3 709 €, soit + 7,92 %.

Les expertises (conformément aux textes, l'expertise est réalisée au 3^{ème} jour de l'entrée des véhicules sur le parc) se sont élevées à la somme de 23 504 € pour 22 016 €, soit + 1 488 €, soit + 6,75 %.

Les frais de gardiennage (10 € par jour pour un VL) atteignent la somme de 249 037 € contre 242 122 € en 2011, soit + 6 915 €, soit + 2,86 %.

Les abandons ont représenté une somme de 15 666 €.

Les ferrailles et casse ont représenté une recette de 214 647 € pour 152 293 € en 2011, soit une progression de 40,94 %. Cette évolution très favorable tient au fait que le marché de valorisation des véhicules au titre des pièces détachées (casse) a été renouvelé au mieux grâce à la négociation qui a été menée et que désormais tous les véhicules sont valorisés au titre des pièces détachées. Aussi, depuis le mois de septembre 2011, aucune recette « ferraille » n'a été enregistrée.

2.3 – LE VÉCU DU SERVICE – UNE ÉQUIPE AU SERVICE DU PUBLIC

Dans le cadre du rapport de l'année 2011, quelques éléments significatifs du vécu du service ont été mis en avant. Avec le déménagement de la fourrière qui a quitté le site quai du Maroc, les conditions d'exploitation et de travail pour le personnel ont évolué très significativement. En effet, la salle de contrôle du parking Front du Médoc ainsi que sa salle d'accueil ont été agrandies et ont fait l'objet de tous aménagements nécessaires.

La configuration des lieux par rapport à la situation antérieure, l'environnement urbain, la présence notamment de diverses caméras et la proximité du commissariat central ont contribué à améliorer la relation avec les usagers du service public.

CHAPITRE 3 – COMPTES 2012

Sont présentées, ci-après, en premier lieu la section d'exploitation puis la section d'investissement avec préalablement l'énonciation des points essentiels à prendre en considération pour une analyse financière.

3.1 – CONSIDERATIONS GENERALES POUR L'ANALYSE DES COMPTES 2012

L'année 2012 a été une année de transition, comme expliqué précédemment. Alors que le passage en configuration définitive n'a été réalisé que courant du second semestre 2012 et plus précisément fin octobre, cela s'est traduit par :

- la poursuite des travaux d'investissement nécessaires à ce basculement,
- quelques mois d'exploitation en configuration définitive avec des ajustements de charges en conséquence par rapport aux mois précédents.

Aussi, il convient sur le plan de l'analyse financière de tenir compte de ces points essentiels surtout dans l'approche comparative avec l'exercice 2012.

De plus, l'analyse doit tenir compte de la progression du volume de l'activité : les entrées des véhicules ont progressé de 10,9 % entre 2011 et 2012.

L'exercice 2013 sera le premier exercice en configuration totalement définitive, exercice au cours duquel l'organisation du service doit être sensiblement adaptée dans un souci de qualité de service en adaptant et répartissant au mieux les moyens à la variation de l'activité hebdomadaire, point qui donnera lieu à toutes précisions dans le cadre du prochain rapport.

3.1.1 – Analyse de la section d'exploitation (chiffres arrondis à l'entier le plus proche)

L'analyse synthétique peut être réalisée à partir des principaux chiffres qui suivent et qui sont ensuite commentés.

	Exercice 2011	Exercice 2012	Variation en valeur	Variation en pourcentage
Produits des services (chapitre 70)	1 992 519 €	2 186 869 €	+ 194 351 €	+ 9,8 %
Produits exceptionnels	0	4 543 €	4 543 €	
Total des recettes de la section d'exploitation	1 992 519 €	2 191 413 €	+ 198 894 €	+ 10 %
Charges à caractère général (chapitre 11)	1 139 503 €	1 341 553 €	+ 202 050 €	+ 17,7 %
Masse salariale (hors intérim et refacturation de personnel)	170 262 €	110 912 €	- 59 350 €	- 34,9 %
Charges et frais de personnel intérim inclus (chapitre 12)	375 191 €	305 753 €	- 69 438 €	- 18,5 %

Total des dépenses de gestion de service	1 514 694 €	1 165 305 €	+ 132 611 €	+ 8,8 %
Charges financières	0	0		
Charges exceptionnelles	2 866	382 658	+ 379 792	
Dotations aux amortissements et provisions (chapitre 42 hors variation de stock)	0	21 525 €	+ 21 525 €	
Résultat courant non financier	477 846 €	518 040 €	+ 40 194 €	+ 8,4 %
Résultat financier	0	0	0	
Résultat courant (résultat courant non financier + résultat financier)	477 846 €	518 040 €	+ 40 194 €	+ 8,4 %
Résultat exceptionnel	- 2 866 €	- 378 115 €	- 375 249 €	
Résultat de la section d'exploitation	474 960 €	139 925 €	- 335 035 €	- 70,5 %

Le résultat de la section d'exploitation apparaît en fort recul et ceci malgré une progression des recettes de la section d'exploitation de 10 %, proche de la progression du volume des véhicules entrés sur la fourrière (pour rappel + 10,9 %).

Cette diminution du résultat de la section d'exploitation s'explique largement par le niveau du résultat exceptionnel qui correspond pour l'essentiel au reversement à la CUB de 355 959 € d'une partie de l'excédent 2011, la partie de l'excédent non reversée a contribué en partie au financement des investissements décaissés en 2012. **Hors cette variation (qu'il faut considérer en terme d'analyse financière comme non représentative du résultat « économique » du service), le résultat de la section d'exploitation 2012 serait proche de celui de l'exercice 2011.**

Il est à noter que le résultat financier est strictement à l'équilibre en l'absence de charges financières et en l'absence de produits financiers. En effet, il convient de rappeler que tous les investissements réalisés depuis la reprise du service par PARCUB l'ont été en bénéficiant des apports nécessaires de la part de la Cub et de la trésorerie dégagée par la gestion du service.

Le total des recettes de la section d'exploitation d'un montant de 2 191 413 € en 2012 a progressé au même rythme comparable à celui des produits de service (respectivement + 10 % et + 9,8 %). Ces 2 pourcentages correspondent à quelque chose près à la progression de 10,9 % du volume de l'activité.

Il est à noter que l'exercice 2012 a bénéficié de produits exceptionnels pour 4 543 € contre 0 € en 2011. Ces produits exceptionnels correspondent à la régularisation des comptes 6452 et 6454.

Le chapitre 11, charges à caractère général, s'établit à la somme de 1 341 553 € en 2012. Il progresse de 17,7 % par rapport à 2011, soit un niveau supérieur à l'évolution de l'activité. Cet écart tient pour l'essentiel au passage en cours d'année en gestion de la fourrière en configuration définitive (en ayant recours pour partie à la capacité de 3 parkings souterrains + un site extérieur situé à Mérignac). Cela donne lieu à la facturation de charges au titre de l'occupation d'une partie de ces parkings, à assumer les charges induites par le site extérieur de Mérignac qui a été intégralement aménagé par PARCUB mais également à la progression des coûts d'acheminement des véhicules et des frais d'expertise, compte tenu de l'existence de plusieurs sites et de contraintes spécifiques de ces sites.

La variation des dépenses de personnel traduit en premier lieu des adaptations majeures de l'organisation du service. En effet, l'essentiel de l'exercice 2011 a correspondu à une gestion sur l'ancien site de la fourrière alors que les derniers mois de l'année 2012 ont correspondu à une gestion du service en s'appuyant sur une partie de 3 parkings et un site extérieur. De plus, il a été nécessaire de prendre toutes dispositions appropriées pendant la période de transition qui a nécessité de gérer au mieux la phase de transfert des véhicules avec des moyens humains nécessaires pour assurer le bon gardiennage des véhicules. De plus, il est à préciser que le temps que les équipements de sécurité du site extérieur de Mérignac soient totalement opérationnels, toutes dispositions nécessaires ont dû être prises pour assurer la bonne surveillance de ce site par une présence humaine.

Par ailleurs, le personnel de PARCUB service public industriel et commercial qui a contribué à la gestion du service public administratif de la fourrière a représenté une somme de 92 487,73 € qui non comptabilisée en 2012 a bien évidemment été intégrée sur l'exercice 2013. Aussi, si l'on procède à un retraitement des charges de personnel en tenant compte de ce point, celles-ci s'établissent à la somme de 398 240 €, soit une progression de 23 049 € par rapport à 2011, soit + 6,1 %. **Si l'on intègre ce retraitement en plus de la neutralisation dans les comptes du reversement de l'excédent 2011 à la Cub, le résultat de la section d'exploitation 2012 serait de 403 395,91 € pour 474 959,65 € en 2011.**

La forte progression des dépenses d'intérim + 90 677 € est consécutive d'une part, aux moyens qui ont été mobilisés pendant la phase de déménagement afin d'avoir du personnel transitoirement sur le site de Mérignac, lequel est passé en gestion à distance à compter du 11 décembre 2012 et d'autre part, à la phase de gestion transitoire à partir du parking Front du Médoc dans l'attente d'une adaptation de l'organisation.

3.1.2 - Section d'investissement

Sont comptabilisés à la section d'investissement 21 525 € de titres émis pour 634 337 € de mandats émis, ce qui donne un déficit de 612 812 €. Il est à noter qu'il était prévu sur l'exercice 2012 et au chapitre 10 de faire appel à une dotation de la Cub de 753 480 € afin de faire face aux investissements à réaliser sur le terrain de Mérignac. Dans l'intérêt de la Cub, et alors que le service disposait de suffisamment de trésorerie, l'appel de cette dotation n'a pas été réalisé expliquant le déficit constaté en fin d'exercice. Il sera ramené à la somme de 134 881,99 € en tenant compte du report de l'exercice 2011 alors que l'excédent de l'exercice 2011 de la section d'investissement pour un montant de 477 930,39 € a été affecté au compte 001. Le déficit restant sera comblé par une reprise de l'excédent de la section d'exploitation vers la section d'investissement, cette décision étant à prévoir sur l'exercice 2013.

Sur les 2 premières années d'exploitation de la fourrière par PARCUB, en dehors de l'achat du terrain de Mérignac, la Cub n'a été sollicitée au titre de dotations qu'à hauteur de 1 225 000 € alors que les investissements se sont élevés à la somme de 1 396 058 €. Il apparaît, alors que le service était antérieurement déficitaire, que la fourrière est en capacité de faire face aux dotations aux amortissements générés par les investissements alors que les investissements ont pu être réalisés dans de meilleures conditions en terme de mobilisation de trésorerie. Il faut ici souligner que PARCUB a restitué en 2012 355 959 € à la Cub qui peuvent par rapport à l'effort financier de la Cub être donc déduits du montant des dotations mentionnées. Compte tenu de

l'exécution de l'exercice 2013, des besoins de trésorerie du service et de l'affectation d'une partie de l'excédent de la section d'exploitation en section d'investissement pour assurer l'équilibre de cette dernière, c'est une nouvelle somme de l'ordre de 200 000 € qui devrait être restituée à la Cub prochainement.

➤ **Recettes de la section d'investissement**

A la différence de l'exercice 2011, aucune dotation en provenance de la Cub n'a été nécessaire, PARCUB ayant pu faire face à l'ensemble des derniers investissements réalisés pour permettre le passage en configuration définitive.

Les opérations d'ordre et de transfert pour un montant de 21 525 € concernent exclusivement le début des amortissements 2012 des investissements réalisés en 2011.

➤ **Dépenses de la section d'investissement**

Les dépenses d'un montant de 634 338 € en 2012 correspondent pour plus de 99 % à des immobilisations corporelles liées aux derniers aménagements qui ont été nécessaires pour passer en configuration définitive. L'essentiel de ces investissements a concerné les aménagements du site extérieur de Mérignac.